

| Nom de l'organisme prenant en charge tout ou partie des droits de scolarité | Adresse complète de l'organisme ou du stagiaire à facturer | Nom et coordonnées téléphoniques de la personne à contacter | Montant financé |
|---|--|---|-----------------|
| <u>Organisme:</u> | | | |
| <u>Entreprise:</u> | | | |
| <u>Montant complémentaire à régler par le stagiaire:</u> | | | |
| TOTAL | | | € |

Les règlements par chèque bancaire ou par virement doivent être à l'ordre de l' **EM Normandie**.

Banque: CIC Haute Normandie Associations
 Code banque: 30027 - Code Agence: 17412
 Numéro de compte: 00041732301 15
 IBAN: FR76 3002 7174 1200 0417 3230 115
 BIC: CMCIFRPP

Date et signature du stagiaire:

La validité de la connexion a une durée limitée à 3 mois après adhésion au programme en e-learning. Toute annulation devra être signalée par lettre recommandée au moins 3 semaines avant le début de la session. Pour toute annulation parvenue après ce délai, à titre de dédommagement 50% des droits d'inscription resteront acquis à l'EM Normandie. Aucun remboursement ne pourra être effectué en cas d'absence ou d'annulation reçue après l'ouverture de la session.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Article 1 : Objet

Les présentes conditions générales de formation régissent les rapports entre l'Ecole de Management de Normandie et son client, dans le cadre d'une prestation de formation et prévalent sur tout autre document.

Toute inscription est soumise aux présentes conditions générales de formation. L'entreprise cliente déclare les accepter sans réserve.

Les présentes conditions générales de formation sont prises en application notamment des articles L 6353-1 et suivants du code du travail sur la formation professionnelle.

Article 2 : Contractualisation

Une convention de formation en double exemplaire est établie, reprenant le descriptif et le déroulement de la formation, à charge pour le responsable de l'inscription de la retourner dûment signée 15 jours au moins avant le début de la formation. Sans retour de la convention dans les délais, le stagiaire ne pourra suivre la formation.

A l'issue de la formation, un certificat de qualification sera remis à chaque participant, en double exemplaire, après paiement de la totalité de la formation, la délivrance de ce certificat est subordonnée à la présence du stagiaire durant toute la durée de la formation ainsi qu'à la validation de l'évaluation de fin de séminaire.

Article 3 : Prise en charge par un organisme collecteur

Dans le cadre d'une prise en charge totale ou partielle par un OPCA, l'accord de ce dernier doit être parvenu à l'Ecole de Management de Normandie avant le début de la formation. Dans le cas contraire, la facture sera adressée à l'entreprise qui s'engage à s'en acquitter et pourra ensuite demander le remboursement éventuel à son OPCA.

- En cas de prise en charge totale du financement par un organisme tiers, la facture sera adressée directement à cet organisme.

- En cas de prise en charge partielle du financement par un organisme tiers, le différentiel sera facturé à l'entreprise qui s'engage à s'en acquitter.

Article 4 : Supports pédagogiques

Les supports quels qu'ils soient sont strictement personnels à l'Ecole de Management de Normandie et sont protégés par les dispositions du code de la propriété intellectuelle. Le client s'interdit de reproduire, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, d'adapter, de modifier, de traduire, de représenter, de commercialiser ou de diffuser à des membres de son personnel non participants aux formations ou à des tiers lesdits supports.

Article 5 : Confidentialité

L'Ecole de Management de Normandie s'engage à respecter le caractère confidentiel des renseignements écrits ou verbaux que le client aura pu lui transmettre dans le cadre de ses prestations de formation.

Article 6 : Responsabilité

L'Ecole de Management de Normandie s'engage à réaliser les prestations de formation avec tout le soin et la compétence dont elle dispose et dans le cadre d'une obligation de moyens. La responsabilité de l'Ecole de Management de Normandie ne pourra être engagée que sur la faute prouvée et exclusive de cette dernière.

Article 7 : Annulation par le client

Les demandes d'annulation ne donnent lieu à remboursement intégral que si elles parviennent par écrit, au plus tard 15 jours avant le premier jour du stage. Passé ce délai, la formation est due dans son intégralité à titre de dédommagement.

Dans le cas d'une annulation d'un stage acheté par une personne physique, toute demande d'annulation peut être faite par celle-ci, sans frais, si cette annulation parvient à l'Ecole de Management de Normandie, par lettre recommandée avec accusé de réception, dans le délai maximum de 10 jours suivant la signature de la convention de formation.

Article 8 : Interruption de la formation

Si le client est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, la convention de formation est résiliée. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis du temps de présence du client. En cas d'abandon de la formation pour tout autre motif que la force majeure, le prix total de la formation restera acquis à l'Ecole de Management de Normandie.

Article 9 : Annulation par l'Ecole de Management de Normandie

L'Ecole de Management de Normandie se réserve le droit d'annuler toute formation en cas de force majeure (manque de stagiaires, maladie de son formateur,...) sans dédommements, ni pénalités versées au client. Le client pourra alors choisir une autre date de formation ou annuler sa commande sans pénalités. Dans ce dernier cas, le client sera remboursé des sommes déjà réglées.

L'Ecole de Management de Normandie ne pourra être tenu responsable des frais engagés par le client ou préjudices conséquents à l'annulation d'une formation ou à son report à une date ultérieure.

Articles 10 : Tarifs

Les prix s'entendent nets, l'ensemble des prestations de formation professionnelle de l'Ecole de Management de Normandie ne sont pas soumises à TVA conformément aux dispositions de l'article 261-4 du CGI.

Article 11 : Conditions financières

Toutes les factures émises par l'Ecole de Management de Normandie sont payables comptant et sans escompte, à réception de la facture.

Article 12 : Incident de paiement

Est considéré comme incident de paiement tout retard de paiement au regard de l'échéancier du contrat de formation.

En cas de retard de paiement, une procédure contentieuse sera immédiatement engagée, sauf dans le cas d'un accord écrit préalable du service financier de l'Ecole de Management de Normandie.

Toutes sommes dues par le Client porteront intérêt au taux d'intérêt légal multiplié par cinq, dans les conditions prévues par la loi n°2008-776 du 4 août 2008. Les pénalités de retard seront exigibles de plein droit, sans qu'un rappel ou une formalité judiciaire ou extrajudiciaire soit nécessaire.

Article 13 : Informatique et libertés

Conformément à l'article 6 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifié par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, les informations qui vous sont demandées sont nécessaires au traitement de votre inscription et sont destinées aux services de l'Ecole de Management de Normandie. Vous pouvez accéder à ces informations et en demander la rectification.

Fiche à retourner à:

EM NORMANDIE
 Catherine BIDAMANT

9, rue Claude Bloch - 14052 Caen Cedex 4

Tél. : +33 (02) 31 46 78 90 Port. : +33 (06) 87 73 91 04 Fax : +33 (02) 31 43 81 01

cbidamant@em-normandie.fr - www.em-normandie.fr